



COMMUNIQUÉ FSU



23 septembre 2025

Quand l'administration lance de la poudre aux yeux des personnels administratifs et techniques du ministère de la Justice !

Les dernières annonces pour les personnels administratifs et techniques ne répondent en rien à leurs difficultés croissantes et encore moins à la nécessaire revalorisation salariale qu'ils et elles attendent. Les communications, outrageusement positives, relayées par ailleurs par certaines organisations professionnelles, ne masquent pas la pauvreté des projets qui sont proposés.

L'IFSE va être revalorisée certes, mais cela n'est pas comparable à une revalorisation indiciaire intégrée dans le calcul des pensions à la différence de l'indemnitaire. A force d'augmenter l'indemnitaire dans la part du salaire et de geler le point d'indice, quelles seront les montants des retraites pour ces collègues ? En outre, ceci contrevient au **principe du salaire basé essentiellement sur la part indiciaire** du fonctionnaire dépendant de l'ancienneté et non du bon vouloir de la hiérarchie, ni de la nature du poste, ce qui accroît l'arbitraire.

Il faut aussi noter que cette **augmentation est minime** : 600 euros par an pour les personnels de catégories C, 700 euros pour la catégorie B et 800 euros pour la catégorie A (attaché-e-s d'administration). Ce qui revient à 50 euros environ d'augmentation par mois pour les premier.ères, quand leur grille indiciaire stagne depuis des années (11 points d'indice « gagnés » en 15 ans d'ancienneté) et dont le plancher n'évolue qu'avec le SMIC....et il faudrait les remercier en plus ?

Une augmentation supplémentaire est prévue pour les encadrant-e-s allant de 200 à 800 euros par an. Ces fonctionnaires ont ainsi une part encore plus importante de leur salaire dépendant de l'indemnitaire, c'est-à-dire du poste. Faut-il y interpréter par un mépris envers les fonctionnaires non encadrants ?

La FSU salue par contre l'augmentation de 50% des promotions de B en A également prévue par l'administration. Cependant, pourquoi n'en est-il pas de même pour les taux de promotion de grades ?

400 postes supplémentaires d'adjoint.es administratif.ves, en plus de ceux déjà prévus, vont être requalifiés en B (entre 2026 et 2029). Mais **comment l'administration justifie-t-elle cette politique des petits pas qui engendre fatallement des injustices** ? Combien de collègues seront concerné.es par direction du ministère ? Quel prorata entre services déconcentrés et administration centrale ? Silence radio.

COMMUNIQUÉ FSU



Partant du principe que l'ensemble des adjoint.es administratif.ves exerce aujourd'hui des fonctions normalement dévolues aux secrétaires administratif.ves, il est plus que temps que ces personnels bénéficient dans leur totalité, d'une requalification de leur poste en catégorie B.

Pour la FSU, il est clair que le plan de requalification demeure une source d'inégalités. La FSU va relancer ce sujet auprès du secrétariat général.

Enfin, une filière technique va être créée au ministère de la justice : en plus des adjoint.es techniques, des technicien.nes (B) et ingénieur.es (A) vont voir le jour. Cependant, ceci se réalisera dans le respect des lois de finances. Le contexte austéritaire va donc entraver la création d'une « vraie » filière technique. Pour la FSU, ceci impose de sortir de l'obsession de la maîtrise des dépenses publiques.

La FSU revendique l'augmentation substantielle du point d'indice et la refonte des grilles indiciaires par l'attribution d'un nombre, également substantiel, de points d'indices à tous les échelons.

Nous ne sommes pas dupes. Les politiques indemnitàires sont des mesurettes indignes d'un service public de qualité et du travail des professionnel.les.

En outre, ces mesures ne vont pas concerner les personnels non titulaires. L'écart se creuse entre titulaires et contractuel.les, notamment pour les adjoint.es administratif.ves, qui appartiennent au corps le plus féminisé, et à qui des RTT avaient déjà été retirées, pour certain.es.

En matière de lutte contre la précarité et contre les injustices salariales entre hommes et femmes, là aussi c'est une imposture.

La FSU réclame pour les adjoint.es administratif.ves du ministère de la Justice :

- **Refonte du plan de requalification**
- **Passage de la catégorie C à B pour l'ensemble des personnels AA.**
- **Dégel du point d'indice et revalorisation des grilles indiciaires.**
- **Doublement en fin de carrière de l'indice de début de carrière.**
- **Intégration des primes aux salaires.**
- **Plan de résorption de la précarité avec une formation adaptée.**
- **NBI pour tous les personnels administratifs de la PJJ.**
- **Le Ségur pour tous les personnels administratifs de la PJJ.**